



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/10

Date de convocation : 07 mars 2025

**Objet : Crédits de paiement – APCP –
Opération Aménagement du Corridor : Mise à
jour de l'APCP n°2024-02**

Date d'affichage : 07 mars 2025

Date de réunion : 20 mars 2025

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt mars à 20h06, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.
Mme BEURRIER Aline est nommée secrétaire de séance.

Objet : Crédits de paiement – Mise à jour de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement N°2024-02 au budget de la commune 2025

La commune a décidé de faire des travaux de voirie dans la commune déléguée de Bâgé-la-Ville afin de sécuriser les abords de cette route très empruntée dans la commune.

Pour ce faire, a été créée une autorisation de programme N°2024-02 au budget de la commune pour une enveloppe globale de 250 000 € avec une prévision d'ouverture des crédits au budget primitif de la commune 2024 de 40 000 €, objet de la délibération n°2024/15 en date du 11/04/2024.

En 2024, ont été effectivement engagées 256 057,20 € de dépenses (soit 15 618 € au compte 2031 + 240 439,20 € au compte 2152).

Le budget et la durée ont été revus en totalité.

Par conséquent, l'autorisation de programme N°2024-02 doit être modifiée dans le budget de la commune 2025 pour une enveloppe globale de 415 664,96 € TTC avec une prévision d'ouverture de crédits au budget primitif de la commune 2025 de 159 607,76 TTC (soit 3696 € au compte 2031 + 20 000 € au compte 2128 + 135 911,76 € au compte 2151), objet de la présente délibération n° 2025/10 en date du 20/03/2025.

Il convient donc d'actualiser l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement N°2024-02 pour le budget commune 2025 comme suit :

	CP 2025	TOTAL
<i>Libellé de l'AP</i>	159 607,76 € TTC	415 664,96 € TTC

Les crédits à ouvrir au budget primitif de la commune 2025 sont de 159 607,76 €

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20250320-2025-10-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

Sur la proposition du Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-3 et L. 5211-36,
Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 27/02/2025,
Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme avec crédits de paiement pour suivre la consommation des crédits de l'aménagement de la Route du Corridor de la commune de Bâgé-la-Ville,

Le Maire et l'Adjoint en charge de la voirie entendus,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de :

- modifier l'autorisation de programme N°2024-02 au budget de la commune;
- prendre acte de la répartition des crédits de paiement de la manière suivante :

	CP 2025	TOTAL
<i>Libellé de l'AP</i>	159 607,76 € TTC	415 664,96 € TTC

Les crédits à ouvrir au budget primitif de la commune 2025 sont de 159 607,76 €.

Fait et délibéré en mairie,

Le 20/03/2025

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

